

QU'ON SE LE DISE...



Commune d'Aspres-sur-Buëch
Avril 2016

Chers habitants d'Aspres-sur-Buëch,

Nous voici déjà au mois d'Avril, après un hiver clément sans neige pour ainsi dire et sans le froid habituel.

Cet hiver exceptionnel a rendu plus disponible le service technique de la commune qui a donc été peu mobilisé par le déneigement et le salage des voiries communales. Nous avons pu ainsi projeter et réaliser différents travaux à l'intérieur de certains bâtiments communaux afin de les rénover et de les entretenir.

Le premier trimestre pour les élus est une période de bilan de l'année écoulée avec l'élaboration et le vote du compte administratif de l'année précédente. C'est aussi une période de réflexion sur la programmation des projets pour l'année, du chiffrage de leur coût et de leur faisabilité au regard des fonds communaux disponibles et des financements extérieurs.

La situation financière de la commune est actuellement satisfaisante. Soyons toutefois attentifs car l'augmentation des dépenses de fonctionnement conjuguée avec la baisse des dotations de l'Etat et avec une fiscalité stable sur le foncier bâti du fait de la baisse des nouvelles constructions, peut rapidement aggraver cette situation.

Conscients de l'importance de l'investissement des collectivités pour notre économie locale et pour l'emploi nous ne pouvons pas rester inactifs, ralentir nos projets en espérant des jours meilleurs.

Notre commune doit maintenir ses équipements, les améliorer, en créer de nouveaux et c'est notre rôle à nous, élus, de trouver des solutions pragmatiques sans pessimisme ni folle ambition.

Cet exemplaire de « Qu'on se le dise » va vous préciser nos orientations pour cette année 2016, orientations conformes à notre programme électoral.

Je terminerai cet éditorial en vous informant que les douze migrants hébergés au Centre de Vacances AVEA LA POSTE ont quitté notre commune pour rejoindre, après complétude de leur dossier, des centres d'accueil de demandeurs d'asile. Je remercie le personnel de France Terre d'Asile et le collectif de bénévoles qui par leur compétence et leur soutien ont permis que leur séjour se passe dans de bonnes conditions.



Françoise PINET, Maire



Les échos du Conseil Municipal



Réunion du 21 janvier 2016

Tous les conseillers présents sauf Yannick LOMBARD (pouvoir à Françoise PINET), Sébastien SIMION (pouvoir à Gilles TOURTET) et Julie GAY-PARA.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

↳ REVISION GENERALE DU PLU - CHOIX DU BUREAU D'ETUDES : ATELIER URBA - Atelier MPG - ECOTER pour un montant de l'offre de la tranche ferme de 35 795.13 € HT et pour les tranches conditionnelles de 9 490 € HT.

↳ NOMINATION EN QUALITE D'ADJOINT TECHNIQUE STAGIAIRE D'UN AGENT CONTRACTUEL A TEMPS PARTIEL (affecté aux TAP et à l'entretien des locaux pour 9 H 15).

↳ AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES HEBDOMADAIRES D'UN ADJOINT TECHNIQUE (affecté aux TAP et à l'entretien des locaux pour 13H15 au lieu de 9H15).

↳ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 1^{ère} CLASSE (AVANCEMENT DE GRADE).

↳ CONVENTION AVEC LE SyME 05 POUR L'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION.

↳ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 50 € AU COLLEGE DE VEYNES POUR L'INSCRIPTION D'UN ENFANT A UN VOYAGE SCOLAIRE.

↳ VENTE DE GRE A GRE DE MENUS PRODUITS DE LA FORET COMMUNALE SUR LE PLATEAU DES EYGAUX : information de la population par voie de presse et fixation du prix de chaque lot soit 50 €.



Réunion du 24 février 2016

Tous les conseillers présents sauf Céline PIERROT (pouvoir à Françoise PINET), Julie GAY-PARA et Yannick LOMBARD.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

↳ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 ET DES COMPTES DE GESTION.

COMMUNE



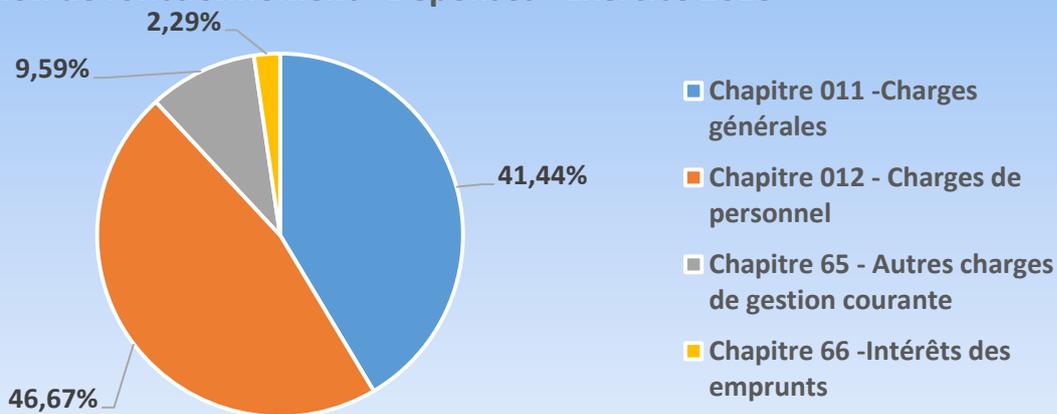
Section
De
fonctionnement

Dépenses : 675 182.07 €
Recettes : 1 410 494.78 €
Excédent : 735 312.71 €

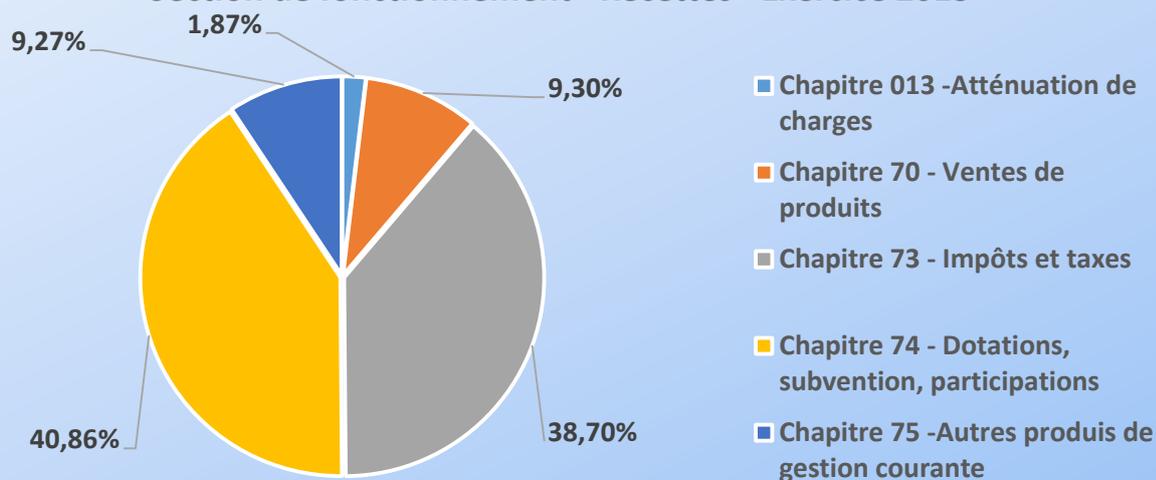
Section
d'investissement

Dépenses : 165 494,27 €
Recettes : 362 227,34 €
Excédent : 196 733.07 €

Section de fonctionnement - Dépenses - Exercice 2015



Section de fonctionnement - Recettes - Exercice 2015



EAU ET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses : 114 129.58 €
 Recettes : 158 920.72 €
 Excédent : 44 791.14 €



Section d'investissement

Dépenses : 114 736.92 €
 Recettes : 1 663 390.20 €
 Excédent : 1 548 653.28 €

L'importance de ce résultat résulte d'une part de la souscription d'un emprunt d'un montant de 300 000 € et du prêt relais d'un montant de 1 017 000 € pour la réalisation de la nouvelle station d'épuration et des travaux d'élimination des eaux claires parasites, et d'autre part du paiement des factures liées à cette opération en début d'année 2016.

CAISSE DES ECOLES

Section de fonctionnement

Dépenses : 13 859.81 €
 Recettes : 16 415.74 €
 Excédent : 2 555.93 €



↪ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 100 € AU SKI CLUB DE VEYNES POUR L'INSCRIPTION DE TROIS ENFANTS DE LA COMMUNE.



↪ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES POUR L'AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE DES ELEVES DU PRIMAIRE.

↪ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR LE RENOUELEMENT DU PARC INFORMATIQUE : subvention demandée 3 493 € (50 %).



↪ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE LOCAL POUR LA POSE ET DEPOSE D'UN BATIMENT EN CHARPENTE METALLIQUE : subvention demandée 15 000 € (voir article ci-après).

↪ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE L'ETAT POUR LE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX : subvention demandée 44 525 € (50 %).

Les grands projets 2016 inscrits au budget en section d'investissement



Le conseil municipal a fait le choix d'inscrire au budget les opérations dont la réalisation lui incombe eu égard à la réglementation, celles déjà engagées notamment au niveau des études, et enfin les opérations qui ne peuvent être retardées.

OPERATIONS IMPOSEES PAR LA REGLEMENTATION :



- La révision du PLU : inscription d'un crédit de 42 955 €.
- Les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux (1^{ère} tranche ⇒ la mairie) : inscription d'un crédit 35 913,00 €.

OPERATIONS DONT LES ETUDES SONT FINALISEES :

- Les travaux de la 2^{ème} tranche de l'aménagement de la traversée du village : démarrage à l'automne avec la réfection des réseaux de l'eau potable, des eaux usées et des eaux pluviales : inscription d'un crédit de 701 153 €



OPERATIONS QUI NE PEUVENT ETRE RETARDEES :

- La pose et la dépose d'un bâtiment métallique cédé, par la Communauté de Communes, à la zone artisanale : inscription d'un crédit de 80 618 € (voir ci-article ci-après).

A NOTER :

- Seules les subventions acquises sont inscrites au budget primitif.
- Le projet de city stade sera mentionné dans le budget en dépenses et en recettes (décision modificative comptable) dès réception des demandes de financement et donc faisabilité du plan de financement.
- Un crédit pour une pré-étude sur l'évolution des bâtiments scolaires et périscolaires est également prévu au budget primitif.



Les rénovations et travaux du début d'année

Comme nous vous l'avions annoncé dans la gazette de Janvier dernier, la *Maison pour Tous* devait connaître quelques aménagements. Chose désormais faite puisqu'un local attenant à la salle a été construit par l'entreprise *DEGASPERI père et fils* alors que les agents communaux l'ont préparé à accueillir chaises, tables et tapis de gymnastique. Un plus pour cette salle qui désormais se trouve agrandie grâce à l'abattement du mur qui se trouvait à l'entrée... (coût de l'opération : 9.130 Euros).



Maison pour Tous



Salle des Mariages

L'hiver ayant été clément cette année, les agents techniques ont fait peau neuve à la **Salle des Mariages** située dans les locaux de la mairie.

Parquet flambant neuf, peinture rénovatrice, installation de nouveaux radiateurs, c'est désormais une belle salle de conseil municipal !

*Bravo à l'équipe technique
aux talents sans précédent !*



Les Travaux à venir



Locaux Techniques

Le service technique de la commune s'est étoffé d'année en année au regard des tâches diverses et nombreuses qui lui sont confiées.

Les locaux dont il dispose pour assurer ses tâches et pour entreposer les véhicules et matériels nécessaires sont très obsolètes et mal localisés car à proximité d'un lotissement récemment réalisé et comprenant quatre maisons habitées.



Les locaux techniques actuels



De plus, leur agencement et leur vétusté ne permettent pas l'installation de sanitaires convenables ce qui n'est pas conforme aux normes actuelles en matière d'hygiène et de conditions de travail.

Depuis plusieurs années, le conseil municipal a souhaité délocaliser les locaux des services techniques dans une zone appropriée, à savoir la zone artisanale de la commune. Faute de moyens financiers et en raison d'autres projets prioritaires à financer cette mise en œuvre n'a pu être réalisée.

En raison du projet de construction de la micro crèche au cœur du village sur une parcelle lui appartenant, la Communauté de Communes du Haut-Buëch a fait connaître son intention de céder un bâtiment-entrepôt de 177 m² à structure métallique situé sur cette même parcelle pour libérer de l'espace.

La commune d'Aspres-sur-Buëch s'est montrée intéressée par cette cession gratuite et le conseil communautaire, devant l'obligation de démanteler l'entrepôt pour construire la micro crèche, a décidé lors de sa séance du 22 février de céder le bâtiment à la commune pour l'euro symbolique.

L'installation de ce bâtiment dans la zone artisanale sur les parcelles cadastrées A535 et A529 va nécessiter donc sa dépose sur la parcelle actuelle où il est situé et sa pose sur la parcelle de la commune.



Le bâtiment à transférer



Un Four Banal dans la commune



Un peu d'histoire



« Sous l'Ancien Régime et jusqu'à la Révolution, selon les provinces, le poids de la seigneurie ou celui de la collectivité, les paysans cuisaient leur pain soit dans un four individuel, soit dans le four communal ou soit par obligation dans le **four banal** appartenant au seigneur. Ce dernier, au nom du droit de ban, percevait une redevance, souvent en nature, mais il devait en contrepartie entretenir le four et le chemin qui y conduisait. Ce four banal était généralement affermé à des boulangers appelés fourniers. On cuisait pour la semaine, la quinzaine, parfois plus, de gros pains chargés de mie sous une grosse croûte afin d'assurer la plus longue conservation naturelle possible.

« Les villageois devaient marquer leur pain en indiquant le jour du dépôt et donner une bûche de bois pour le cuire ». »

Aujourd'hui, dans les villages, le four banal est régulièrement utilisé pour partager un moment convivial entre voisins, habitants, ou membres d'associations.

Pour ces différentes raisons, et notamment parce que notre village n'a pas de four banal, la confrérie Saint-Géraud d'Asperis a sollicité la mairie pour porter à bien ce projet.

L'équipe municipale a donné son accord pour que le four banal soit construit sur la Place de la Mairie.

Si la commune fournit les matières premières, les membres de la confrérie se chargeront de sa construction. Ce four sera à l'issue propriété de la mairie.





Elaboration du Plan Local d'Urbanisme d'ASPRES-SUR-BUECH

Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ?



DEFINITION

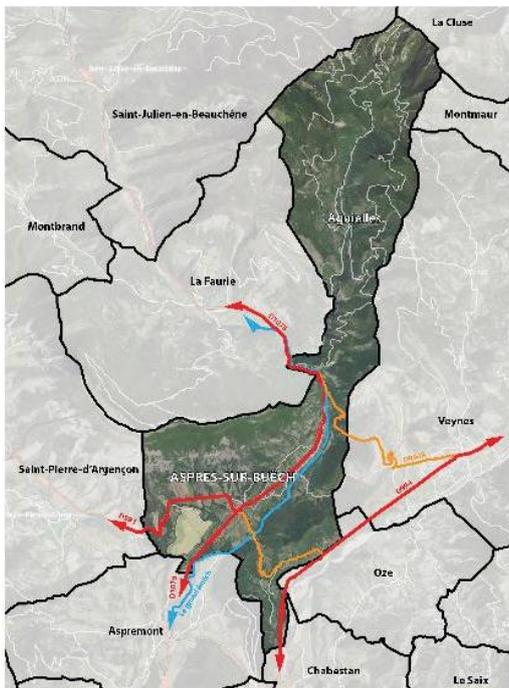
Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un **outil de planification communale** qui permettra à la commune d'Aspres-sur-Buech de mettre en oeuvre un véritable projet de territoire **pour les 10 ans à venir**.

Ce projet assurera une triple fonction :

- **Fonction prévisionnelle** en définissant les objectifs d'aménagement ;
- **Fonction opérationnelle** en encadrant les opérations d'aménagement ;
- **Fonction réglementaire** en définissant les règles d'utilisation du sol.

La démarche d'élaboration du PLU doit prendre en compte :

- toutes les **thématiques** de l'évolution du territoire ;
- les différentes **échelles spatiales** ;
- les différents **acteurs du territoire** (services de l'Etat, population...).



EVOLUTION DU PLU

Le PLU actuel (approuvé en 2006) a maintenant 10 ans, la procédure de révision est l'occasion de réfléchir aux **évolutions du développement** communal en tenant compte à la fois des besoins actuels de la population mais aussi de l'évolution du contexte réglementaire sur les dix dernières années.

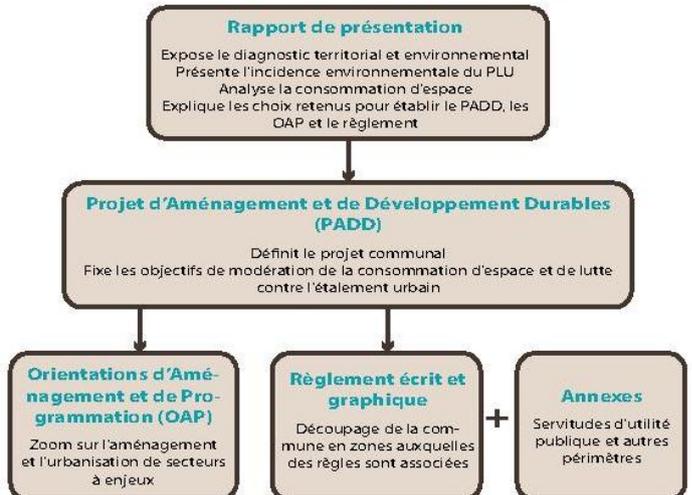
Les **principales évolutions réglementaires** sont :

- la **loi Engagement National pour l'Environnement (Grenelle II - 12/07/2010)**
- la **loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué (ALUR - 24/03/2014)**
- la **Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentaire et la Forêt (LAAF - 13/10/2014)**.

Le document final sera :

- **Pour les élus**, un PLU **plus complet et prospectif** .
- **Pour les administrés**, un PLU **plus didactique**.
- **Pour les territoires**, un PLU **plus intégré et durable**.

PIECES CONSTITUTIVES DU PLU



CONCERTATION

Ce travail d'élaboration du nouveau document d'urbanisme sera l'occasion d'**associer les Aspriens à notre réflexion sur le devenir de notre village**.

Découvrir

La présente **exposition évolutive** pour découvrir les étapes du PLU au fur et à mesure de l'avancement du projet.

S'informer

Des articles paraîtront dans le bulletin municipal.

Echanger et débattre

Deux réunions publiques seront organisées, respectivement en phase diagnostic, en phase PADD et en phase zonage/règlement pour vous informer, faire des propositions et poser vos questions aux élus et techniciens.

S'exprimer

Un registre est mis à disposition en mairie, aux horaires d'ouverture habituels afin de recueillir vos avis et remarques.

ETAPES DE L'ELABORATION DU PLU



Facturation de l'eau et de l'assainissement



D'ici quelques semaines, les factures d'abonnement à l'eau et à l'assainissement seront distribuées. Lors du conseil municipal du 10 décembre 2015, les élus ont opté pour une légère augmentation du prix de l'abonnement, de l'eau et de l'assainissement, pour compenser le remboursement de l'emprunt souscrit pour la construction de la nouvelle station d'épuration.

Voyons de plus près cette augmentation en prenant un exemple : un foyer de 4 personnes consomme en moyenne 120 m³ d'eau par an. Ce foyer recevra :

- au 1^{er} semestre (généralement en mai), la facture de l'abonnement composée :
 - d'une partie abonnement à l'eau = 38 € (augmentation de 3€)
 - d'une partie abonnement à l'assainissement = soit 29 € (augmentation de 3 €)67 €
- au 2nd semestre (généralement en novembre) la facture de la consommation :
 - 0,82€ le m³ d'eau (augmentation de 0,02€/m³) = 98,40€
 - 0,56€ le m³ à l'assainissement (augmentation de 0,02€/m³) = 67,20 €165,60 €



Ramené sur l'année civile, le foyer devra s'acquitter de la somme de 230€20 sur sa consommation 2016 (augmentation de 10€40 par rapport à l'année en 2015).

Du côté de l'école

Faute de bonnes conditions d'enneigement sur la station de la Jarjatte, permettant la pratique du ski nordique ou alpin, l'équipe enseignante a proposé aux élèves des classes de CP - CE1 et CE2 l'activité de patinage à l'Alparena de Gap. Trois journées y ont été consacrées pour la découverte de ce sport de glisse. Voyage en bus, pique-nique à la Pépinière, 2 séances de patin dans la journée, découverte du musée, de la médiathèque, voici un programme bien chargé pour ces enfants !



Les élèves de CM1-CM2, outre leur travail sur les arts musicaux, n'ont pas intégré le groupe des patineurs en herbe. Ils bénéficient d'un autre projet pédagogique et sportif : le tennis. Le terrain leur est mis à disposition jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Ces mêmes élèves devraient également bénéficier d'une séance de sécurité routière le 1^{er} avril, dans le parc des Séquoias.





Vie associative



Club des Aînés



Madame Jeannine MONTCHAUSSEE a repris la présidence du Club des Aînés, accompagnée d'une équipe souriante ! Le planning des activités jusqu'au mois de juin est établi : conférence sur la magnothérapie, journée au Palais du Facteur Cheval, marathon de belote, balade sur le canal de Savières, pique-nique... Les adhérents du club ne sont pas près de s'ennuyer ! 😊



Comité des Fêtes



Changement d'équipe également du côté du Comité des Fêtes.

Le dynamisme de Laura ROUX et d'Elisa BEAUME aidera la présidente Julie GAY-PARA à préparer notamment la prochaine fête votive du village !



Atelier couture

Afin de préparer les costumes de la fête médiévale, l'atelier couture recherche des tissus en tout genre. Si vous en avez, vous pouvez les déposer en Mairie, l'atelier étant situé juste au-dessus...

Merci de votre aide !



Fête de l'Air 2016

Prenez note ! Entre Ciel et Buëch organise la 3^{ème} Fête de l'Air au Chevalet, les 8 et 9 Juillet prochain !

Festivités



A l'initiative du conseil municipal, notre village a accueilli en son église un groupe de choristes Gospel, Pourpre Noire, le **samedi 19 mars**.

Pourpre Noire est la seule chorale Negro-Spirituals et Gospels de la région de Gap.

Créée en septembre 2010 pour ce répertoire bien particulier, elle est née de la forte motivation de ses membres pour présenter au public des chants des esclaves noirs-américains déracinés de leur Afrique natale. L'ambition est de faire passer la vibrante émotion qui se dégage de ces morceaux à la fois empreints d'une douleur profonde, quant à leur existence, et porteurs d'une incroyable espérance en une vie meilleure future.



Un joli concert qui a ravi le public ! Bravo à Pourpre Noire !



Les petits escargots ont fait leur carnaval !



De nombreuses animations étaient prévues le 30 mars pour les enfants du village ! Après la sortie des classes, la Maison pour Tous s'égayait de cris d'enfants vêtus pour l'occasion de leurs déguisements joliment colorés. Chasse aux œufs avec « Buèch qui Bouge, » défilé du carnaval dans le village, jeux en famille avec « Ludambule », buvette tenue par « les Petits Escargots »... Une journée haute en couleurs !

Félicitations à la nouvelle équipe des Petits Escargots pour son dynamisme !



Informations diverses



Véhicule électrique



En partenariat avec le SyME 05 (Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes), le village sera doté d'une borne de recharge électrique automobile dès ce printemps. Cette action écologique est entièrement financée par ce syndicat.

Chenilles processionnaires



Conscient de l'important phénomène de chenilles processionnaires sur notre village, les agents communaux ont mis en place des pièges sur les arbres infectés au Parc des Séquoïas.

 La population est invitée à être vigilante sur les secteurs du Chevalet, du Serre-Gras et tout autre endroit où ces insectes ont proliféré.

Malgré toute la prudence que vous pourrez avoir, il ne faut pas hésiter à consulter le médecin en cas de démangeaisons...



Pizza Houha



Depuis quelques semaines, un camion à pizza s'installe devant le coccimarket tous les vendredis soirs à partir de 17 heures 30 (le mercredi à la Faurie).

Issus essentiellement de l'agriculture biologique, les pizzas sont fabriquées avec des produits locaux (ferme du Chevalet, ferme de Baumugnes, ferme du Coq à l'âne, farine des Garcins...). La carte évolue ainsi au fil des saisons.

Commande directe au camion ou au 06.41.85.88.73.

Aidatous



Patricia et Bruno proposent une multitude de services : transport, entretien, repas, bricolage, jardin...

Situés au Trésoriat, vous pouvez faire appel à leurs services par téléphone (06.31.15.29.67 et 06.11.54.96.21) ou par courriel (patricia.baudat@gmail.com).

Sur la route de Grenoble



Une nouvelle assistante maternelle sur Aspres



A compter du 1^{er} avril, Madame Marie-France MOULET peut accueillir 2 enfants à son domicile, situé chemin Saint-Apôtre.

Pour tout renseignement, vous pouvez la contacter au ☎ 06.82.42.45.98 ou par courriel ✉ :marie-moulet@hotmail.fr



A louer



La Paroisse propose à la location la salle anciennement nommée « les petites pommes ». Ce local attenant à l'église, est disponible pour les associations ou des particuliers. Pour tout renseignement complémentaire, vous contacterez la Paroisse de Veynes au 04.92.58.00.92.

Etat Civil



Naissances

Guilhem COURTOIS est né le 23 décembre 2015. Il s'agit du 1^{er} enfant de Cyrille et Sabine COURTOIS et 1^{er} petit-fils de Ghislain et Nicole COURTOIS.

Zakari CORREARD est né le 15 janvier, premier berceau de Géraldine PERNIN et Henri CORREARD.

Mia PISTONO fait le bonheur de ses parents Céline PIERROT, conseillère municipale, et Thomas PISTONO depuis le 3 février.

Nino DALL'AGNOLA est arrivé au foyer de Jennifer et Pierrick DALL'AGNOLA le 9 mars dernier.

Félicitations aux heureux parents... (et grands-parents qui se reconnaîtront!).



Décès

Monsieur Robert CHIAPPELLA est décédé le 8 février, à l'âge de 76 ans.

Concours



L'an dernier, la commune organisait un concours des Maisons Fleuries. Cette année, pour égayer le village, l'équipe municipale souhaite avec l'arrivée des beaux jours, enjoliver les fontaines du village.

Nous ne manquerons pas de revenir vous informer du déroulement de ce concours dans les prochaines semaines.

